

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

Le conseil municipal de la commune de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël MOCELLIN, Maire, le vendredi seize février à dix-neuf heures, en séance ordinaire. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Imen DE SMEDT a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

La séance débute à 19h00.

Les séances du conseil municipal sont enregistrées et filmées et accessibles sur le site internet de la ville (<http://www.saint-marcellin.fr>). Les enregistrements sonores des séances du conseil municipal retracent l'ensemble des débats des conseillers municipaux.

### Présents :

Raphaël MOCELLIN, Monique VINCENT, Christian DREYER, Imen DE SMEDT, Bernard FESTIVI, Nicole NAVA, Jean-Yves BALESTAS, Véronique TODESCO, Alain RENAULT, André GILOZ, Marie-Hélène BALLOUHEY, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Xavier PAGES, Mylène MATRAS, Benjamin ARMAND, Sylvie MOCELLIN-CHAPRE, Lucile VIGNON, Jacques LASCOUMES, Bruno GIARDINO, Samuel DE BESSES.

### Absents représentés :

Michel CIPRIANI représenté par monsieur Christian DREYER, Jules JANY représenté par madame Imen DE SMEDT, Mathieu GERMAIN représenté par madame Monique VINCENT.

### Absents non représentés :

Jean-Luc PIQUER, Noëlle THAON, Isabelle GAUVIN, Christophe GHERSINU.

Madame Olivia JACQUOT est représentée par madame Véronique TODESCO jusqu'au point n°6 inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 :**

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 :

### **Adoptée**

(20 voix pour, 5 abstentions : Sylvie MOCELLIN-CHAPRE, Lucile VIGNON, Jacques LASCOUMES, Bruno GIARDINO, Samuel DE BESSES)

PROCÈS VERBAL AFFICHÉ LE 20 FÉVRIER 2024

**Désignation d'un élu référent titulaire « Sécurité routière » suite à la démission d'un élu**

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Désigne** à mains levées madame Sylvie MOCELLIN-CHAPRE comme élue référente titulaire « Sécurité routière »,
- **Abroge** la délibération n°2020\_106 en date du 17 novembre 2020.

**Adoptée à l'unanimité**

**Modification des membres des commissions municipales suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la désignation de monsieur Samuel DE BESSES en remplacement de monsieur Jonathan SOEN au sein des commissions mentionnées.

**Adoptée à l'unanimité**

**Exonération des frais de droit d'occupation du domaine public et de droit de place pour les marchés forains**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public et des droits de place décrits précédemment,
- **Autorise** monsieur le maire à signer tous documents afférents.

**Adoptée à l'unanimité**

**Modification du règlement intérieur du conseil municipal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la modification du règlement intérieur du conseil municipal.

**Adoptée**

(21 voix pour, 4 abstentions : Sylvie MOCELLIN-CHAPRE, Lucile VIGNON, Jacques LASCOURMES, Bruno GIARDINO)

**Budget primitif 2024 - Débat d'orientations budgétaires**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** du débat d'orientations budgétaires présenté.

**Création d'un poste non permanent - Contrat de projet catégorie A**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'adopter la proposition de création de poste non permanent dans les conditions présentées ci-dessus,
- **Autorise** monsieur le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

**Adoptée**

(24 voix pour, 1 abstention : Jacques LASCOUMES)

**Contrat de location-gérance des locaux et du fonds d'exploitation du cinéma Les Méliès**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** du choix de la commission cinéma,
- **Autorise** monsieur le maire à signer le présent contrat de location-gérance ci annexé sous forme de projet avec la SARL CINEODE,
- **Autorise** monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adoptée**

(24 voix pour, 1 contre : Samuel DE BESSES)

**Avenant n°2 à la délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Les Méliès**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la prolongation de la délégation de service public jusqu'au dimanche 3 mars 2024,
- **Autorise** monsieur le maire à signer le projet d'avenant n°2 avec Frédéric RATAJCZYK,
- **Autorise** monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

**Compte rendu des décisions prises par monsieur le maire sur délégation du conseil municipal en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Le maire rend compte au conseil des opérations effectuées dans le cadre de la délégation d'attributions du conseil municipal accordée par délibération n°2020\_040 en date du 17 juillet 2020.

**Questions orales**

**Question posée par « Saint-Marcellin pour tous » :**

Pouvez-vous nous envoyer les tableaux d'amortissements de tous les emprunts en cours ainsi que les durées d'amortissements restantes, les taux d'emprunts et capital restant dû de chacun...

Ainsi que le bilan des subventions accordées pour les investissements passés et à venir, les éventuelles subventions refusées, et celles en attente d'attribution. Le bilan patrimonial de la collectivité.

**Réponse de madame Monique VINCENT :**

Les tableaux d'amortissement, durée d'emprunts et annuités vous seront communiqués sous 15 jours.

En ce qui concerne le bilan des subventions, les informations sont présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires. Pour 2024, nous attendons 2.2 millions d'euros.

**Réponse de monsieur Christian DREYER :**

La liste des subventions accordées ou refusées n'est pas définitive car elle évolue régulièrement. C'est un document qui est figé à un moment donné.

Dans le tableau de l'ORT qui vous a été communiqué, il y avait le tableau des subventions demandées et reçues.

**Réponse de Monique VINCENT :**

Le bilan patrimonial sera envoyé sous 15 jours.

**Question posée par « Saint-Marcellin pour tous » :**

Quelle est la note AFL de notre commune ?

**Réponse de Monique VINCENT :**

La note de l'Agence France locale est de 1.70 sur 7. 7 étant la note la plus mauvaise. Les ratios financiers sont calculés en consolidant les données financières des budgets principaux, des budgets annexes et des flux croisés, en retraitant les charges et produits exceptionnels.

La méthodologie repose sur les trois critères financiers suivants : solvabilités, poids de l'endettement et marges de manœuvres budgétaires. Ces trois critères sont pondérés en fonction de leurs importances.

Clôture de la séance à 21 h 15.

**Secrétaire de séance,  
Imen DE SMEDT**



**Le Maire,  
Raphaël MOCELLIN**

